



Gesine Klintworth: Le transfert d'un reliquaire byzantin à Maastricht. Mystère autour d'un abbé de Saint-Magloire de Paris, in: Francia 42 (2015), S. 51-72 .

DOI: 10.11588/fr.2015.4.44568

Copyright



Das Digitalisat wird Ihnen von perspectivia.net, der Online-Publikationsplattform der Max Weber Stiftung – Deutsche Geisteswissenschaftliche Institute im Ausland, zur Verfügung gestellt. Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

GESINE KLINTWORTH

LE TRANSFERT D'UN RELIQUAIRE BYZANTIN À MAASTRICHT

Mystère autour d'un abbé de Saint-Magloire de Paris

Aux 5 nones du mois de mai, le »Martyrologium Gallicanum« fait mention d'un abbé Martin de Saint-Magloire de Paris qui n'a pourtant pas laissé de traces dans les chartes et les autres documents de cette abbaye¹. D'après cette œuvre publiée en 1637 par André du Saussay, il se trouvait dans l'église collégiale Notre-Dame de Maastricht une croix à double traverse faite d'un morceau de la Vraie Croix que l'abbé aurait rapporté de Constantinople après sa participation à la quatrième croisade (1202–1204). À son retour, il l'aurait donné au roi Philippe de Souabe – désigné à tort comme empereur germanique –, qui l'aurait ensuite transféré à l'église Notre-Dame de Maastricht:

»Le même jour fut adorée à Maastricht une croix double faite du bois vivifiant du Seigneur, que l'abbé Martin de Saint-Magloire de Paris (qui avait été à Constantinople quand cette ville fut prise par les Francs et les sanctuaires impériaux dispersés par les vainqueurs) rapporta et dont il fit cadeau à l'empereur germanique Philippe. Ce dernier la déposa pour vraiment l'adorer perpétuellement, en cet endroit-là, dans l'église collégiale de la Sainte Vierge, mère de Dieu².«

La croix à laquelle est dédié ce passage est le reliquaire en forme de croix à double traverse³ d'origine byzantine, conservé à Maastricht jusqu'en 1837 et donné, cette an-

1 Cf. André DU SAUSSAY, *Martyrologium Gallicanum*, t. 1, Paris 1637, p. 258; Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Magloire, éd. Anne TERROINE, Lucie FOSSIER, Yvonne DU MONTEIRON, t. 1–3, Paris 1966–1998, t. 1, p. 21.

2 DU SAUSSAY, *Martyrologium Gallicanum* (voir n. 1), p. 258: *Eodem die adoratur Traiecti ad Mosam Crux gemina e vitali ligno Servatoris, quam Martinus Abbas S. Maglorii Parisiensis (qui Constantinopoli aderat quando urbe illa a Francis expugnata, imperiale sacrarium victoribus dispersit) hinc attulit, Philippo Germaniae Imperatori dedit. Is vero perpetuo venerandam illic in collegiata Ecclesia Deiparae Virginis collocavit.* Ce récit a été repris par la Gallia Christiana, t. 7, Paris 1744, col. 314, par Honoré FISQUET, *La France pontificale (Gallia Christiana). Histoire chronologique et biographique des archevêques et évêques de tous les diocèses de France*, t. 1–22, Paris 1864–1874, t. 2: Archidiocèse de Paris, p. 175, qui a incorrectement traduit *Traiectum ad Mosam* comme Utrecht, ainsi que par les éditeurs des Chartes de Saint-Magloire (voir n. 1), t. 1, p. 21.

3 Les deux croisillons se trouvent dans le tiers haut de la croix, celui d'en haut étant plus court que celui d'en bas, cf. Anatole FROLOW, *Les reliquaires de la Vraie Croix*, Paris 1965 (*Archives de l'Orient chrétien*, 8), fig. 66, p. 190; *De Monumenten in de Gemeente Maastricht*, t. 1, s-Gravenhage 1926 (*De Monumenten van Geschiedenis en Kunst in de Provincie de Limburg*, 1), n° 38, fig. 527–528, p. 359, 561. Selon le *Glossarium artis*, fasc. 2: Objets liturgiques, croix et reliquaires

née-là, au pape Grégoire XVI⁴. Le récit du martyrologe pose cependant deux problèmes: 1° La conquête de Constantinople par les croisés suivie de la distribution des terres et des richesses de la ville ainsi que l'établissement de l'Empire latin de Constantinople eurent lieu en 1204⁵. Mais l'abbé qui dirigeait Saint-Magloire à cette époque ne se nommait pas Martin. Entre 1195 et 1207, l'abbaye fut sous la gestion de l'abbé Gerbert, aussi appelé Josbert⁶; 2° alors que le don d'une relique vers 1204 par Philippe de Souabe à une église de Maastricht, ville située dans le nord-ouest de l'Empire, n'a, à première vue, rien d'étonnant, on peut se demander pourquoi l'abbé d'un monastère parisien fondé par les premiers Capétiens aurait donné un morceau de la Vraie Croix au roi allemand, et non au roi de France. Qu'il y ait eu là une confusion est évident. On peut même déduire, en lisant la description des circonstances chez du Saussay, que ces dernières sont fondées sur les faits du voyage d'un autre abbé. Il s'agit de l'abbé cistercien Martin de Paris, en Alsace, qui avait en effet participé à la quatrième croisade et rapporté plusieurs reliques de Constantinople, dont certains furent données au roi Philippe de Souabe⁷.

L'étude suivante a pour but de démontrer, tout d'abord, l'erreur dans le »Martyrologium Gallicanum« qui a, au XX^e siècle encore, irrité les éditeurs des documents de Saint-Magloire, et d'expliquer ensuite l'origine de la confusion. En même temps, elle donnera l'occasion de présenter les différentes hypothèses concernant le transfert du reliquaire décrit par du Saussay et d'examiner leur crédibilité⁸. Pour comprendre comment ladite erreur a pu se produire, il est important de connaître les faits historiques de l'abbaye de Saint-Magloire et de l'abbatiate de Gerbert, ainsi que d'expli-

des églises chrétiennes, Munich e.a. 1992, p. 137 une telle croix est appelée croix patriarcale, terme aussi employé par De Monumenten, p. 558. Mais ce terme étant trompeur, le reliquaire en question sera désigné simplement comme croix à double traverse. Je remercie Mme Brigitte Pitarakis, M. Albrecht Berger et M. Michael Gromotka de leurs renseignements sur la terminologie correcte.

- 4 Cf. Anatole FROLOW, *La relique de la Vraie Croix. Recherches sur le développement d'un culte*, Paris 1961 (Archives de l'Orient chrétien, 7), pièces justificatives, p. 231–233, n° 134; De Monumenten (voir n. 3), p. 358–562, n° 38.
- 5 Cf. Donald E. QUELLER, Thomas F. MADDEN, *The Fourth Crusade. The Conquest of Constantinople*, Philadelphia 1997, p. 172–203.
- 6 Cf. Chartes de Saint-Magloire (voir n. 1), t. 1, p. 187–194, 530; Gallia Christiana (voir n. 2), t. 7, col. 314.
- 7 Le cas de l'abbé Martin victime d'une confusion n'est pas unique dans l'histoire des croisades comme j'ai pu le constater lors des recherches pour ma thèse de doctorat, étude prosopographique des abbés et évêques français croisés ou pèlerins aux XII^e et XIII^e siècles, entreprise sous la direction de M. Rudolf Hiestand à l'université de Düsseldorf. Voir aussi Gesine KLINTWORTH, *Zur Identifizierung von Kreuzfahrern – Verwechslungen von Äbten auf dem vierten Kreuzzug anhand der Beispiele Martin von Saint-Magloire und Adam von La Trappe*, dans: Rainer BERNDT (dir.), *Eure Namen sind im Buch des Lebens geschrieben. Antike und mittelalterliche Quellen als Grundlage moderner prosopographischer Forschung*, Münster 2014 (Erudiri Sapientia, 11), p. 95–111.
- 8 Pour ces hypothèses, voir Paul Riant, *Exuviae sacrae Constantinopolitanae*, t. 1, Genève 1877, p. CLVI et ses explications dans: Guntheri Alemanni, *scholastici, monachi et prioris Parisiensis, De expugnatione urbis Constantinopolitanae, unde, inter alias reliquias, magna pars sancte crucis in Alemanniam est allata seu Historia Constantinopolitana*, éd. Paul Riant, Genève 1875, p. 91 contre Jacob GRETSEY, *Opera omnia de Sancta Cruce*, Ingolstadt 1616, col. 2457–2458 et Pierre d'OUTREMAN, *Constantinopolis Belgica sive de Rebus gestis a Balduino et Henrico imperatoribus Constantinopolitanis ortu Valentianensibus Belgis*, Tournai 1643, p. 640 qui suit Gretser.

ter quelles furent les sources dont du Saussay tira ses informations sur la croix reliquaire de Maastricht. Cette analyse commencera donc avec un aperçu de l'histoire de l'abbaye parisienne de Saint-Magloire qui prouvera que son abbé ne se trouvait pas à Constantinople vers 1203–1204. Par la suite, les faits historiques du voyage de l'abbé Martin de Pairis, transmis par Gunther de Pairis dans l'«*Hystoria Constantinopolitana*»⁹, seront exposés et comparés avec les informations données par le «*Martyrologium Gallicanum*». Après la mise en évidence des concordances entre les deux récits, l'étude se concentrera sur les sources concernant le transfert de la croix à double traverse et d'autres reliques byzantines à l'église collégiale Notre-Dame de Maastricht. Une étude des informations fournies par ces sources permettra de comprendre quels textes du Saussay utilisa au XVII^e siècle alors qu'il rédigeait le passage cité dans son martyrologe. Par là même, il sera possible de déterminer si la confusion mentionnée plus haut est contemporaine, s'il s'agit d'une erreur tardive ou d'une faute introduite dans l'histoire de Notre-Dame de Maastricht et de Saint-Magloire de Paris au cours des siècles¹⁰.

Ainsi, l'étude approfondie des textes sur le transfert de ladite croix reliquaire à Maastricht ne résoudra pas seulement le mystère concernant un «abbé fantomatique» de Saint-Magloire¹¹, mais elle permettra également de tirer des conclusions sur la vraisemblance des différentes versions.

I. L'abbaye de Saint-Magloire de Paris: ses relations et son abbé à l'époque de la quatrième croisade

L'abbaye parisienne de Saint-Magloire fut fondée en 985, lorsque Hugues Capet transforma la chapelle de son palais, l'église de Saint-Barthélemy, dans l'île de la Cité, en abbaye¹². Ainsi, Saint-Magloire de Paris, fondation des ducs de Francie qui, par la suite, devinrent rois de France, était aux XII^e et XIII^e siècles une abbaye royale¹³.

9 Cf. Gunther de Pairis, *Hystoria Constantinopolitana*. Untersuchungen und kritische Ausgabe, éd. Peter ORTH, Hildesheim, Zürich 1994 (Spolia Berolinensia. Berliner Beiträge zur Mediävistik, 5), p. 106–181 ainsi que les notes d'Alfred J. ANDREA, *Essay on primary sources*, dans: QUELLER, MADDEN, *Fourth Crusade* (voir n. 5), p. 304–306.

10 Je n'avais pas encore résolu ce problème au moment de la rédaction de mon article *Zur Identifizierung von Kreuzfahrern* (voir n. 7) qui est la version écrite d'une conférence tenue en mars 2011 lors d'un congrès organisé par le Hugo von Sankt Viktor-Institut (Francfort-sur-le-Main).

11 C'est ainsi qu'appellent TERROINE et FOSSIER l'abbé Martin dans les Chartes de Saint-Magloire (voir n. 1), t. 1, p. 21.

12 Sur la fondation de l'abbaye parisienne après l'arrivée de quelques moines bretons de Saint-Magloire de Léhon à Paris voir *ibid.*, p. 509–517; Joseph GREUTE, *Notice historique sur les reliques de Saint Magloire et d'autres saints provenant de l'abbaye Saint-Magloire et conservées actuellement dans l'église Saint-Jacques du Haut-Pas*, Paris 1898, p. 6–15; René MERLET, *L'origine du monastère de Saint-Magloire à Paris*, dans: *Bibliothèque de l'École des chartes* 56 (1895), p. 237–273, surtout p. 263–269; Claude CHASTELAIN, *Martyrologe universel contenant le texte du Martyrologe Romain traduit en français et deux additions à chaque jour des saints qui ne s'y trouvent point, l'une, des saints de France, l'autre des saints des autres nations, avec un catalogue des saints dont on ne trouve point le jour*, Paris 1709, p. 802–804; *Gallia Christiana* (voir n. 2), t. 7, col. 306–309; Jean LEBEUF, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, t. 1/1, Paris 1754, p. 277.

13 Cf. Marcel PACAUT, *Louis VII et son royaume*, Paris 1964, p. 103–105; John W. BALDWIN, *Philippe Auguste et son gouvernement. Les fondations du pouvoir royal en France au Moyen Âge*, Paris 1991, p. 677, appendice D.

Dans la première moitié du XII^e siècle, entre 1117 et 1138, les moines de Saint-Magloire, trop à l'étroit dans l'île de la Cité, la quittèrent et élurent domicile sur la rive droite, à l'endroit de leur église cimétériale, sur la route menant vers Saint-Denis, où le couvent demeura jusqu'au XVI^e siècle¹⁴. Mais en 1562, l'abbaye fut unie à la mense épiscopale et les évêques de Paris prirent le titre d'abbé de Saint-Magloire. Dix ans plus tard, les moines de ce monastère furent contraints par la reine Catherine de Médicis de transférer leur couvent sur la rive gauche, à l'endroit de l'ancienne commanderie de Saint-Jacques du Haut-Pas, pour faire place aux filles pénitentes qui devaient quitter leur ancienne demeure à cause de la construction d'un nouveau palais royal. Environ cinquante ans plus tard, l'évêque de Paris transforma le monastère en un séminaire de l'Oratoire tout en laissant le droit de demeure aux moines bénédictins, dont le dernier mourra en 1669¹⁵. Ainsi, quand André du Saussay publia le »Martyrologium Gallicanum«, en 1637, l'abbaye de Saint-Magloire avait pratiquement cessé d'exister.

À l'époque de la quatrième croisade, l'abbaye n'était plus située près de la cour royale, dans l'île de la Cité, mais toujours à l'intérieur de l'enceinte érigée sur l'ordre de Philippe Auguste en 1190 et près d'un quartier bien aménagé grâce au commerce florissant au XII^e siècle: le quartier des Halles, de l'autre côté de la rue Saint-Denis¹⁶. Grâce à l'expansion de la ville, l'abbaye se trouvait alors à un emplacement central de Paris, pas très loin de la Seine et de l'île de la Cité¹⁷. L'abbé en charge de Saint-Magloire au temps de la quatrième croisade est connu par les documents de ce monastère. Il s'agit de Gerbert, qui exerça sa fonction au plus tard à partir de 1195¹⁸. Entre 1202, année du départ des croisés de l'Île-de-France, et 1204, année de la deuxième conquête de Constantinople par les croisés, cet abbé peut être localisé à Paris au travers de différentes querelles qu'il eut, surtout avec l'évêque Eudes de Sully. En 1201–1202, Gerbert conclut un accord en la présence du roi Philippe II avec Eudes concernant la perception du tonlieu à Paris et en Charonne¹⁹. Vers 1202–1203, il eut besoin de l'intervention du pape pour mettre fin à une autre querelle avec le même évêque²⁰, et, en août 1203, il inféoda une centaine d'arpents de terre à Pamfou²¹. En 1204, il fut suspendu de sa fonction abbatiale par l'évêque de Paris qui s'inquiétait de l'endette-

14 Cf. Paul et Marie-Louise BIVER, *Abbayes, monastères et couvents de Paris des origines à la fin du XVIII^e siècle*, Paris 1970, p. 507; *Chartes de Saint-Magloire* (voir n. 1), t. 1, p. 14, 518–519, 523–525.

15 Cf. *ibid.*, p. 523–525; BIVER, *Abbayes*, p. 507–508; *Gallia Christiana* (voir n. 2), t. 7, col. 308–309, 327.

16 Cf. *Chartes de Saint-Magloire* (voir n. 1), t. 1, p. 518–519; Bernard VESPIERRE, *Guide du Paris médiéval*, Paris 2006, p. 23 et le plan 4, p. 194; Anne LOMBARD-JOURDAN, *Aux origines de Paris. La genèse de la rive droite jusqu'en 1223*, Paris 1985, p. 80 et la planche X dans l'annexe.

17 Cf. VESPIERRE, *Guide*, plan 4, p. 194; LOMBARD-JOURDAN, *Aux origines de Paris*, planche X.

18 Voir un acte du pape Célestin III du 10 juin 1195, éd. *Chartes de Saint-Magloire* (voir n. 1), t. 1, p. 172, n° 56. Les éditeurs de la *Gallia Christiana* (voir n. 2), t. 7, col. 314 n'ayant pas connaissance de cette pièce mentionnent Gerbert pour la première fois en 1196.

19 Cf. *Chartes de Saint-Magloire*, t. 1, p. 187–190, n° 63 (1201/1202); LOMBARD-JOURDAN, *Aux origines de Paris* (voir n. 16), p. 83.

20 Cf. *Gallia Christiana* (voir n. 2), t. 7, col. 314; *Die Register Innocenz' III.*, éd. Othmar Hageneder, t. 5, Vienne e. a. 1993, p. 222–223, n° 113 (28/11/1202).

21 Cf. *Chartes de Saint-Magloire* (voir n. 1), t. 1, p. 191–192, n° 65.

ment de l'abbaye de Saint-Magloire²². À cette époque, les croisés étaient depuis longtemps partis, le comte de Montfort, dont la famille comptait parmi les bienfaiteurs de l'abbaye de Saint-Magloire, avait quitté le gros de l'armée à Zara et s'était rendu en Syrie²³. L'abbé Gerbert, dont la présence à Paris pendant cette période est incontestable, ne se trouvait pas à Constantinople lors de la première prise de la ville par les croisés, en 1203, et il n'y était pas non plus lors de la deuxième conquête, en avril 1204. Ce fait établi, on peut écarter de l'analyse la possibilité que le récit du «Martyrologium Gallicanum» contienne simplement un prénom erroné. On peut aussi exclure qu'il s'agisse d'un successeur de l'abbé Gerbert. Ce dernier fut suspendu de ses fonctions en 1204 mais n'abdiqua que vers 1207²⁴. Son successeur, Louis I^{er} (1207–1234), fut élu la même année²⁵. Au temps de la quatrième croisade, on a donc la certitude qu'il n'y avait aucun abbé du nom de Martin à la tête de l'abbaye parisienne de Saint-Magloire.

Pourtant, la documentation n'est pas sans zones d'ombre. Ainsi, le prédécesseur de Gerbert, l'abbé Élie, est mentionné pour la dernière fois en 1190, tandis que Gerbert ne figure comme abbé qu'en 1195²⁶. À cause de cette lacune, les éditeurs de la «Gallia Christiana» ont placé l'abbé Martin, mentionné dans le «Martyrologium Gallicanum», entre les abbés Élie et Gerbert en supposant qu'il avait abdicé sa fonction avant l'élection de Gerbert et, plus tard, avait participé à la quatrième croisade²⁷. Il est vrai qu'entre 1190 et 1195, on n'a pas de documents qui nomment les abbés Élie ou Gerbert²⁸. Mais un manque de sources ne prouve pas pour autant que l'abbatiate d'Élie ait été terminé en 1190 ou que Gerbert ne devint abbé qu'en 1195. Le seul indice de l'existence de l'abbé Martin reste le récit du «Martyrologium Gallicanum» qui, en parlant de l'abbé Martin comme participant de la quatrième croisade, ne précise pas qu'il s'agirait d'un ancien abbé de Saint-Magloire, un fait qui serait alors signalé par le terme *quondam abbas*. L'abbé Martin paraît «fantomatique», comme disent Terroine et Fossier²⁹, et pas seulement parce qu'il n'a pas laissé d'empreintes dans les documents de Saint-Magloire.

La deuxième information que donne le «Martyrologium Gallicanum» est tout aussi mystérieuse: le don du morceau de la Vraie Croix au roi Philippe de Souabe, dénommé empereur germanique, et non au roi de France, Philippe II, dont les ancêtres étaient les fondateurs et bienfaiteurs de l'abbaye de Saint-Magloire. En dépit de leur déménagement de l'île de la Cité vers la rive droite au début du XII^e siècle, les moines

22 Cf. *ibid.*, p. 522 ainsi que le Cartulaire de l'église de Notre-Dame de Paris, éd. Benjamin GUÉRARD, t. 1, Paris 1850 (Collection des cartulaires de France, 4), p. 99, n° 100.

23 Cf. Donald E. QUELLER, Thomas K. COMPTON, Donald A. CAMPBELL, *The Fourth Crusade: The Neglected Majority*, dans: *Speculum* 49 (1974), p. 441–465.

24 Cf. Chartes de Saint-Magloire (voir n. 1), t. 1, p. 21. L'acte d'une vente confirmée par Philippe Auguste prouve qu'en 1207, Gerbert était toujours abbé de Saint-Magloire; cf. *ibid.*, p. 530, n° *2 ainsi que Recueil des actes de Philippe Auguste, roi de France, t. 3, éd. Jacques BOUSSARD, Jacques MONICAT, Paris 1966 (Chartes et diplômes), p. 69, n° 1008 (1/11/1207–5/4/1208).

25 Cf. *Gallia Christiana* (voir n. 2), t. 7, col. 314–315.

26 Cf. *ibid.*, col. 313–314 ainsi que Chartes de Saint-Magloire (voir n. 1), t. 1, p. 167–168, n° 52, p. 172, n° 56.

27 Cf. *Gallia Christiana*, t. 7, col. 315; FISQUET, *La France pontificale* (voir n. 2), p. 174.

28 Cf. Chartes de Saint-Magloire (voir n. 1), t. 1, p. 169–172.

29 Cf. *ibid.*, p. 21.

de Saint-Magloire avaient, pendant les XII^e et XIII^e siècles, gardé de bonnes relations avec le roi de France³⁰. En étudiant les actes de l'abbaye de cette époque, on trouve bien des preuves de contacts avec Philippe II de France et d'autres magnats de l'Île-de-France comme les comtes de Montfort-l'Amaury³¹. Cependant, on cherche en vain des relations avec le Saint Empire. Ni les documents de l'abbaye ni les actes de Philippe de Souabe n'indiquent des rapports entre l'abbé de Saint-Magloire et le roi allemand³². Par ailleurs, les chartes et les autres documents de l'abbaye ne portent nulle trace de reliques apportées de Constantinople après la quatrième croisade³³. Les deux inventaires des reliques conservées à Saint-Magloire, l'un rédigé au XII^e siècle et l'autre en 1319, diffèrent, il est vrai, au sujet de quelques pièces. Mais celles figurant dans l'inventaire du XIV^e siècle et non dans celui antérieur à la quatrième croisade ne semblent pas être originaires de Constantinople. Les acquisitions des XII^e et XIII^e siècles concernent, pour la plupart, des reliques de saints bretons ou français³⁴. En revanche, certaines pièces d'origine byzantine ou palestinienne comme plusieurs morceaux de la Vraie Croix se trouvaient déjà à Saint-Magloire au XII^e siècle³⁵. Elles faisaient donc partie du trésor de l'abbaye avant la conquête de Constantinople par les croisés en 1204.

Ces trois indices – l'absence de documents sur l'abbé Martin de Saint-Magloire, l'absence d'informations sur d'éventuelles relations du monastère avec Philippe de Souabe et l'absence d'informations dans l'abbaye de Saint-Magloire sur des reliques provenant de Constantinople au moment de la quatrième croisade – donnent à penser que l'abbé mentionné dans le *»Martyrologium Gallicanum«* fut relié par erreur à l'abbaye parisienne. Ce soupçon est renforcé par la comparaison entre les informations sur le voyage du prétendu abbé de Saint-Magloire et celles données par Gunther de Pairis dans l'*»Hystoria Constantinopolitana«* sur l'abbé Martin de Pairis.

II. L'abbé Martin de Pairis et la quatrième croisade

Le départ de l'abbé de Pairis pour la quatrième croisade et son séjour à Constantinople en 1204 sont bien établis par l'*»Hystoria Constantinopolitana«* que Gunther de Pairis, moine de cette abbaye cistercienne d'Alsace, écrit en suivant le récit de

30 Cf. *ibid.*, p. 15–16, 517–523.

31 Cf. *ibid.*, p. 15–16 ainsi que p. 77–78, 83–85, 95–100, 110–111, 162–166, 175–178, n^{os} 9, 13, 21, 22, 24, 26, 51, 59.

32 Cf. *ibid.*, p. 187–194; Johann Friedrich BÖHMER, *Regesta Imperii*, t. 5: Die Regesten des Kaiserreichs unter Philipp, Otto IV., Friedrich II., Heinrich (VII.), Conrad IV., Heinrich Raspe, Wilhelm und Richard (1198–1272), éd. Julius FICKER, t. 1–2, Innsbruck 1881–1894, t. 1, p. 6–51 et t. 2, p. 1055–1102; *Acta imperii inedita saeculi XIII et XIV. Urkunden und Briefe zur Geschichte des Kaiserreichs und des Königreichs Sizilien*, éd. Eduard WINKELMANN, t. 1–2, Innsbruck 1880–1885, t. 1, p. 1–12 et t. 2, p. 1.

33 Cf. Chartes de Saint-Magloire (voir n. 1), t. 1, p. 191–200, n^{os} 65–72 (1202–1210).

34 Cf. Lucien AUVRAY, Documents parisiens tirés de la Bibliothèque du Vatican (VII^e–XIII^e siècles), dans: *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France* 19 (1892), p. 21–33. Les deux inventaires sont reproduits dans *Chartes de Saint-Magloire*, t. 1, p. 116–118, n^o 30 et t. 2, p. 553–558, n^o 3 [353]. Voir aussi GRENTE, *Notice historique* (voir n. 12), p. 10–24.

35 Cf. AUVRAY, Documents parisiens, p. 28, n^{os} 21, 34 de l'inventaire A (XII^e siècle) et p. 32, n^o 62 de l'inventaire B (1319); *Chartes de Saint-Magloire* (voir n. 1), t. 1, p. 117 et t. 2, p. 558.

l'abbé peu après le retour de celui-ci, entre 1205 et 1208³⁶. Même si Gunther – ou Martin en lui parlant de son voyage – avait exagéré son rôle³⁷, la participation de l'abbé de Pairis à la quatrième croisade est avérée³⁸. Pour exposer les ressemblances entre le récit de Gunther et les faits résumés dans le martyrologe d'André du Saussay et pour établir où Martin de Pairis se trouvait lors des deux conquêtes successives de Constantinople, en 1203 et 1204, il convient de donner ici les détails de son voyage et de les comparer ensuite avec les informations procurées par le »Martyrologium Gallicanum«.

Selon Gunther de Pairis, le pape Innocent III avait chargé l'abbé Martin de prendre la croix et de prêcher la croisade dans sa région, ce qu'il fit, notamment à Bâle³⁹. Par la suite, l'abbé organisa les préparatifs des croisés de sa région et régla ses propres affaires⁴⁰. Cela accompli, Martin retrouva les croisés à Bâle, d'où les troupes se mirent en route, en 1202, pour traverser les Alpes. Ils séjournèrent pendant presque huit semaines à Vérone, où Martin fut logé au palais de l'évêque Adélar, qui était également cardinal de Saint-Marcel et avait servi de légat pontifical lors de la troisième croisade⁴¹. Ensuite, l'abbé se rendit à Venise, où les croisés devaient se rassembler

- 36 L'abbé rentra en 1205 et Philippe de Souabe, que Gunther mentionne comme régnant, mourut en juin 1208. Sur la date de composition de la chronique voir Gunther de Pairis, *Hystoria* (voir n. 9), p. 84; ANDREA, *Essay on primary sources* (voir n. 9), p. 304. Sur Martin de Pairis voir *Gallia Christiana*, t. 15, Paris 1860, col. 589; *Parisiensis abbatiae in Alsatia antiquitates*, dans: Charles-Louis HUGO, *Sacrae antiquitatis monumenta historica, dogmatica, diplomatica*, t. 2, Estival, Saint-Dié 1731, p. 273–274; Louis LAGUILLE, *Histoire de la province d'Alsace*, t. 1, Strasbourg 1727, p. 211; Jean LONGNON, *Les compagnons de Villehardouin. Recherches sur les croisés de la quatrième croisade*, Genève 1978 (*Hautes études médiévales et modernes*, 30), p. 249–250.
- 37 Voir les explications de Peter ORTH dans Gunther de Pairis, *Hystoria* (voir n. 9), p. 82–86 et de Riant, *Exuviae* (voir n. 8), p. LXXIX–LXXX ainsi que d'Alfred J. ANDREA, *The capture of Constantinople. The Hystoria Constantinopolitana of Gunther of Pairis*, Philadelphia 1997, p. 26–28.
- 38 Il n'est pas seulement mentionné par Otto de Saint-Blasien et Burchard d'Ursberg, qui tenaient leurs informations de Gunther; cf. *Otonis de Sancto Blasio Chronica*, éd. Adolf Hofmeister, Hanovre, Leipzig 1912 (*MGH SS rer. Germ.*, 47), p. 81; *Die Chronik des Propstes Burchard von Ursberg*, éd. Oswald Holder-Egger, Bernhard von Simson, Hanovre, Leipzig 1916 (*MGH SS rer. Germ.*, 16), p. 87; sur l'interdépendance des sources voir Riant, *Exuviae* (voir n. 8), p. XCI et ORTH dans Gunther de Pairis, *Hystoria* (voir n. 9), p. 9–10. Martin est aussi nommé par l'auteur anonyme de la »*Devastatio Constantinopolitana*«; cf. *The Devastatio Constantinopolitana. A special perspective on the Fourth Crusade: An Analysis, New Edition and Translation*, éd. Alfred J. ANDREA, dans: *Historical Reflections* 19/1 (1993), p. 131.
- 39 Cf. Gunther de Pairis, *Hystoria* (voir n. 9), ch. 2, p. 109–110. Dans ce contexte, le chroniqueur inséra dans son récit un sermon que l'abbé Martin aurait tenu à Bâle au sujet de la croisade; cf. *ibid.*, ch. 3, p. 111–114.
- 40 Cf. *ibid.*, ch. 4, p. 115–116. Ni le mandat du pape ni les démarches préparatoires décrites par Gunther ne sont corroborés par d'autres sources, mais ils correspondent à ceux mentionnés dans le cas de quatre autres abbés cisterciens qui avaient reçu un mandat pontifical pour accompagner les croisés et obtinrent ensuite l'accord du chapitre général de Cîteaux pour leur départ; cf. *Statuta Capitulum Generalium Ordinis Cisterciensis ab anno 1116 ad annum 1786*, éd. Joseph Canivez, t. 1, Louvain 1933, p. 270, n° 37 (1201).
- 41 Cf. Gunther de Pairis, *Hystoria* (voir n. 9), ch. 5–6, p. 118–120. Lors du passage des Alpes, Gunther compare l'abbé qui chevaucha à la tête des troupes à son homonyme, saint Martin de Tours, à la fois homme religieux et homme militaire; cf. *ibid.*, ch. 5, p. 118–119. Pour l'évêque de Vérone, voir Joseph Fraikin, Adélar II Cattaneo, dans: *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. 1, Paris 1912, col. 523.

pour s'embarquer vers la Terre sainte⁴². Mais comme les troupes étaient, en nombre, bien en deçà des estimations prévues en 1200 lors des négociations avec les Vénitiens, les croisés n'arrivaient pas à couvrir les frais de leur voyage. C'est pourquoi ils décidèrent, à l'instigation du doge de Venise, d'aller prendre la ville de Zara avant de continuer vers la Syrie ou l'Égypte⁴³. Vu le tour que prenaient les événements, Martin essaya une première fois de se faire libérer de son vœu de croisade. Mais le cardinal légat, Petrus Capuanus, ne voulut pas le lui accorder. Bien au contraire, il accrut le mandat pontifical qui avait donné à l'abbé Martin la charge de prendre soin des âmes de quelques croisés et élargit cette tâche à tous les croisés allemands. De plus, le cardinal pria l'abbé de Pairis et d'autres religieux d'accompagner les croisés dans leur voyage et de les empêcher, si possible, de faire couler du sang chrétien⁴⁴.

Ainsi, Martin accompagnait les troupes des croisés quand ils traversèrent la mer Adriatique pour attaquer Zara. Mais comme cette ville était chrétienne et faisait partie du territoire du roi de Hongrie qui, lui aussi, avait pris la croix, les Francs et les Vénitiens encoururent l'excommunication. C'est pourquoi ils envoyèrent, en décembre 1202, l'évêque de Soissons et d'autres délégués auprès du pape afin de recevoir l'absolution apostolique⁴⁵. D'après Gunther de Pairis, l'abbé Martin se trouvait alors parmi les envoyés⁴⁶. Cette mission accomplie, Martin essaya une nouvelle fois de se faire relever de son vœu de pèlerinage par le pape, mais ne put rien obtenir. Pourtant, il ne retourna pas avec les autres délégués à Zara, car il retrouva le cardinal légat Petrus Capuanus avec qui il prit finalement le bateau pour se rendre en Terre sainte⁴⁷. Trois semaines après leur départ de Bénévent, Martin et Petrus Capuanus arrivèrent à Saint-Jean d'Acre. Comme il y avait beaucoup de croisés allemands, le cardinal lui conféra encore une fois le soin de leurs âmes. Ainsi, quand une épidémie s'abattit sur les croisés, c'est à Martin que les mourants se confessèrent et auquel ils confièrent leurs biens car ils ne pouvaient plus en disposer. S'occupant des malades, l'abbé fut lui-même contaminé, mais échappa à la mort⁴⁸. Après son rétablissement, et en réaction aux rumeurs selon lesquelles les Sarrasins avaient rompu la trêve, les seigneurs et croisés en Syrie envoyèrent l'abbé Martin avec Conrad de Schwarzenberg vers Constantinople pour exhorter les croisés qui s'attardaient devant la ville byzantine à se porter enfin au secours de la Terre sainte. Les deux envoyés s'embarquèrent le 9 novembre 1203 et arrivèrent devant Constantinople le 1^{er} janvier 1204⁴⁹.

Pendant le séjour de Martin en Syrie, les événements s'étaient précipités pour l'armée des croisés. Le futur Alexios IV, fils de l'empereur Isaac, qui avait été écarté du

42 Cf. Gunther de Pairis, *Hystoria* (voir n. 9), ch. 6, p. 121.

43 Pour ces événements, voir QUELLER, MADDEN, *Fourth Crusade* (voir n. 5), p. 40–64.

44 Cf. Gunther de Pairis, *Hystoria* (voir n. 9), ch. 6, p. 123.

45 Ceci est relaté par plusieurs chroniqueurs; cf. Geoffroy de Villehardouin, *La conquête de Constantinople*, éd. Edmond FARAL, t. 1, Paris 1961 (*Les classiques du Moyen Âge*, 18/19), ch. 105, p. 104–106; Robert de Clari, *La conquête de Constantinople*, éd. Philippe LAUER, Paris 1924 (*Les classiques du Moyen Âge*, 40), ch. 15, p. 15. Voir également QUELLER, MADDEN, *The Fourth Crusade* (voir n. 5), p. 80–82.

46 Cf. Gunther de Pairis, *Hystoria* (voir n. 9), ch. 7, p. 125.

47 *Ibid.*, ch. 9, p. 131.

48 *Ibid.*, ch. 9–10, p. 131–133.

49 *Ibid.*, ch. 10, p. 134. Gunther place leur départ au troisième jour avant la fête de Saint-Martin et leur arrivée au jour de la circoncision du Seigneur.

trône byzantin avec son père par son oncle Alexios III, s'était réfugié auprès de son beau-frère, le roi Philippe de Souabe, qui l'avait envoyé au camp des croisés pour demander leur aide. Les croisés s'étaient entendus pour soutenir sa cause contre des promesses de paiements. Par la suite, ils avaient attaqué et conquis la ville de Constantinople en juillet 1203 et intronisé empereur le jeune Alexios⁵⁰. Mais celui-ci, ne pouvant se faire reconnaître par ses sujets grecs fut assassiné par son parent Mourzouphlos qui, à son tour, refusa de s'acquitter des dettes de son neveu envers les croisés. Ceux-ci n'ayant pas reçu les paiements jadis promis par Alexios IV décidèrent alors de prendre la ville une deuxième fois⁵¹.

L'abbé Martin de Pairis arriva donc à Constantinople entre la première conquête de la ville, en juillet 1203, et la deuxième, qui eut lieu en avril 1204 et qui donna naissance à l'Empire latin de Constantinople. Il reprit la tâche que lui avait auparavant conférée le cardinal légat et fit ce qu'il pouvait pour empêcher les croisés de verser trop de sang. Cependant, une fois la ville tombée aux mains des croisés, Martin prit part au pillage⁵². Son rôle lors du sac de Constantinople est décrit longuement par Gunther, qui avait pour but de justifier l'appropriation des reliques par l'abbé de son monastère. Ainsi, le chroniqueur souligne que Martin avait jugé inadéquat le vol de biens séculiers mais trouvait justifiable de s'emparer des biens ecclésiastiques:

»Alors que les vainqueurs se livraient donc joyeusement au pillage de la ville vaincue, qu'ils faisaient leur selon le droit de guerre, l'abbé Martin commençait lui aussi à penser à son butin et pour ne pas rester les mains vides tandis que tous les autres s'enrichissaient, il décida lui-même de tendre ses mains sacrées au vol. Mais comme il croyait indigne de toucher au butin des biens séculiers avec ces mains, il commençait à rassembler une partie des reliques de saints dont il connaissait l'abondance⁵³.«

Dans ce but, il chercha un endroit plus calme dans une église – probablement l'église du Christ pantocrator⁵⁴ – où il soupçonnait l'existence d'un dépôt de saintes reliques:

50 Ibid., ch. 8, p. 127–130, ch. 11–13, p. 136–142; Geoffroy de Villehardouin, La conquête (voir n. 45), ch. 108–193, p. 110–196. Pour ces événements, voir aussi QUELLER, MADDEN, Fourth Crusade (voir n. 5), p. 82–134.

51 Cf. Gunther de Pairis, Hystoria (voir n. 9), ch. 13–14, p. 141–146, ch.16–17, p. 151–155; QUELLER, MADDEN, Fourth Crusade, p. 101–134, 148–192.

52 Cf. Gunther de Pairis, Hystoria (voir n. 9), ch. 18, p. 156, ch. 19, p. 158–161 ainsi que Ottonis de Sancto Blasio Chronica (voir n. 38), p. 81; Chronik Burchards von Ursberg (voir n. 38), p. 87. Sur le pillage de la ville par les croisés et le vol des reliques conservées jusque-là à Constantinople, voir aussi QUELLER, MADDEN, Fourth crusade, p. 194–195.

53 Gunther de Pairis, Hystoria, ch. 19, p. 158–159: *Cum ergo victores urbem victam, quam iure belli suam fecerant, alacriter spoliarent, cepit Martinus abbas de sua eciam preda cogitare ac, ne aliis omnibus ditatis ipse vacuus remaneret, proposuit et ipse sacratas manus suas ad rapinam extendere. Sed quia predam rerum secularium eisdem manibus attrahere putabat indignum, illud agere cepit, ut de reliquiis sanctorum, quarum ibi magnam sciebat esse copiam, aliquam sibi coraderet porcionem.*

54 Cf. ANDREA, Capture of Constantinople (voir n. 37), p. 172, n. 238.

»Tandis que beaucoup des pèlerins avaient pénétré simultanément dans cette église et étaient occupés, plein d'avidité, à piller les autres choses, à savoir l'or, l'argent et d'autres préciosités, Martin, jugeant indigne de commettre le vol d'une église sauf pour les biens saints, chercha un endroit plus secret où la sainteté du lieu lui eût paru promettre de trouver ce à quoi il aspirait le plus⁵⁵.«

Afin de trouver cette cachette, Martin intimida même un prêtre grec qui lui ouvrit finalement un coffre plein de reliques. Gunther décrit la joie de l'abbé devant son succès de la façon suivante: »Quand l'abbé le vit, il y plongea vite et avec convoitise ses deux mains et, comme il avait vivement retroussé son vêtement, il remplissait ses plis en commettant un saint sacrilège, aussi bien lui-même que son chapelain, et cacha avec sagacité celles [les reliques] qui lui semblaient les plus puissantes et sortit aussitôt⁵⁶.« L'abbé et son chapelain apportèrent plusieurs reliques au navire et les dissimulèrent jusqu'à ce que le tumulte cessât⁵⁷, puis les cachèrent dans l'auberge où ils logeaient: »Après que ce bruit se fut calmé, l'abbé, avec ledit chapelain, prit son secret sur lui et l'apporta à l'auberge préparée pour lui où il resta tout l'été, et, se souciant sans arrêt des saintes reliques, il les adora en cachette, mais avec une grande affection, et ce qu'il manquait extérieurement, il le suppléa par le service de la dévotion⁵⁸.«

Ainsi, comme il séjournait dans la ville conquise, Martin vit la création de l'Empire latin de Constantinople et l'élection du comte Baudouin de Flandre comme empereur. Mais quand, selon Gunther, les croisés voulurent nommer Martin évêque de Thessalonique, l'abbé déclina l'offre, préférant retourner dans son monastère⁵⁹. Pourtant, il ne prit pas tout de suite la route vers l'ouest, mais passa encore une fois en Syrie pour informer les seigneurs et les autres croisés des derniers événements⁶⁰. Martin y fut bien reçu, en particulier par les croisés allemands. Il confia même à l'un d'eux qu'il portait avec lui des reliques provenant de Constantinople. Celui-ci essaya de convaincre l'abbé de laisser ces reliques en Terre sainte et de demeurer lui-même dans ce pays où il pouvait recevoir une église abbatiale ou même épiscopale. Mais Martin refusa à nouveau et se mit finalement en route pour l'Alsace⁶¹. Gunther, en relatant que des visions se produisirent sur le bateau qui ramenait Martin au pays, interpréta ces dernières comme signe de l'accord divin relatif au vol des reliques par

55 Gunther de Pairis, *Hystoria* (voir n. 9), ch. 19, p. 159: *Quam ecclesiam cum multi peregrinorum simul irrumperent et alii circa res alias, aurum scilicet et argentum et preciosa queque diripienda cupide occuparentur, Martinus indignum ducens sacrilegium nisi in re sacra committere locum petiit secretiorem, ubi ea que maxime affectabat, reperiri posse ipsa loci religio promittere videbatur.*

56 *Ibid.*, ch. 19, p. 160: *Quem videns abbas festinanter et cupide utrasque manus immersit et, uti strenue succinctus erat, sacro sacrilegio sinus suos implens tam ipse quam cappellanus ea, que sibi potissima videbantur, sagaciter occultavit et protinus egressus est.*

57 *Cf. ibid.*, ch. 19, p. 160.

58 *Ibid.*, ch. 19, p. 160–161: *Postquam ergo prefatus ille strepitus conquievit, abbas cum illo quem diximus, cappellano suum sibi secretum assumens paratam sibi peciit mansionem, ubi tota estate commoratus sacras illas reliquias indesinenter amplectens occulto quidem, sed magno venerabatur affectu et, quod minus erat in exteriori, obsequio devocionis supplebat.*

59 *Ibid.*, ch. 20, p. 163.

60 *Ibid.*, ch. 21, p. 167, ch. 22, p. 168.

61 *Ibid.*, ch. 22, p. 169.

l'abbé⁶². Celui-ci passa par Venise à la Pentecôte 1205 et arriva enfin à Bâle, où il fut reçu par l'évêque Luitold. Il séjourna dans la ville épiscopale pendant quelques jours avant de rentrer dans son monastère⁶³. Les moines de Pairis, persuadés du décès de leur abbé, le reçurent avec surprise, comme en témoignent quelques vers du moine chroniqueur:

»Tout à coup tu vois justement ceux dont tu croyais
Que tu ne pourrais plus jamais les voir, quand tu désespérais encore
de ton retour,
Et maintenant ils te voient aussi, toi, dont ils avaient entendu
Que l'obscurité de la mort t'avait enlevé, à ne plus jamais jouir
de la lumière revenante
En sûreté maintenant, tout parfaitement accomplis à souhait⁶⁴.«

À la fin de son *»Hystoria Constantinopolitana«*, Gunther de Pairis énumère les reliques apportées par l'abbé Martin. Parmi les quatre reliques les plus importantes se trouve un morceau de la Vraie Croix: *»La seconde est véritablement un morceau de la croix du seigneur, sur laquelle le fils a été sacrifié pour nous par le père, et a ainsi, comme un nouvel Adam, expié la dette de l'ancien Adam⁶⁵.«*

Selon Gunther, les reliques emportées par Martin de Constantinople furent déposées dans l'abbaye de Pairis en 1205⁶⁶. Par la suite, les moines en donnèrent une partie à Philippe de Souabe, désigné dans ces circonstances comme empereur: *»En ce qui concerne ces cadeaux de la faveur divine que le Seigneur avait accordés à son serviteur déjà tant mentionné, l'abbé Martin, et à travers lui à l'église de Pairis, cette même église en donna, pour l'honneur de Dieu et de tout l'empire Romain, au seigneur Philippe, l'empereur très serein, une partie fort louable⁶⁷.«* Pourtant, dans ce passage, Gunther ne mentionne pas le morceau de la Vraie Croix décrit plus haut, mais un tableau reliquaire richement décoré: *»[...] à savoir un tableau très laborieusement décoré avec de l'or et des pierres précieuses d'une valeur inestimable; il contenait différentes saintes reliques soigneusement cachées qui étaient encore plus précieuses que l'or et les gemmes⁶⁸.«*

62 Ibid., ch. 22, p. 170–171.

63 Ibid., ch. 23, p. 172–173.

64 Ibid., ch. 23, p. 174: *Ecce vides vere, quos numquam posse videre, / Dum desperabas reditum, quandoque putabas, / Teque vident ipsi, quem raptum mortis eclipsi / Audierant reducem non ultra promere lucem. / Omnibus ad votum completis ammodo totum, [...]*. Il semble même qu'ils avaient déjà élu un nouvel abbé; voir les explications de Peter ORTH *ibid.*, p. 7, n. 8 et p. 84.

65 Ibid., ch. 24, p. 175: *Secundum vero lignum est dominice crucis, in quo filius patri pro nobis immolatus veteris Adae novus Adam debitum exsolvit.*

66 Cf. *ibid.*, ch. 24, p. 177.

67 Ibid., ch. 25, p. 179: *De his autem ipsis celestis graciae donis, que Dominus iam sepissime dicto famulo suo abbati Martino et per ipsum ecclesie Parisiensi contulerat, eadem ecclesia ad honorem Dei et totius Romani imperii domino Philippo serenissimo imperatori laudabilem valde contulit procionem [...]*.

68 Ibid., ch. 25, p. 179: *tabulam videlicet quandam inestimabilis fere precii auro et gemmis preciosis operosissime exornatam et plurima sanctorum reliquiarum genera longe auro et gemmis preciosiora ibi diligenter recondita continentem.*

En récompense de ce cadeau, dit Gunther de Pairis, le roi allemand prit l'abbaye sous sa protection:

»L'invincible roi Philippe, jeune d'âge mais mature en sa crainte de Dieu et par l'honnêteté de son comportement, accepta ce cadeau avec tant de bienveillance et tant de gratitude qu'il prit aussi sous sa protection l'église de Pairis avec tous ses biens et il confirma par un privilège impérial que toutes les autres reliques, apportées par l'abbé Martin, devaient être possédées par elle de manière perpétuelle⁶⁹.«

Dans les actes de Philippe de Souabe, l'accord de la protection royale pour l'abbaye de Pairis est enregistré à deux reprises: une première fois en 1205 et une deuxième aux environs de 1207, le regeste dernier étant basé sur le récit de Gunther de Pairis⁷⁰. L'acte de 1205, où l'abbé de Pairis est nommé Werner, donne à penser que Martin fut remplacé par un autre abbé pendant son absence, car il ne rentra qu'en juin 1205, alors que la protection royale fut accordée en février à l'abbé Werner⁷¹. Dans l'acte de 1205, il n'est évidemment pas question de reliques rapportées de Constantinople par l'abbé de Pairis. Il semble bien qu'à ce moment, alors que Martin n'était pas encore arrivé sur le territoire impérial et que ses moines le croyaient mort, un autre abbé administrât l'abbaye de Pairis⁷². Même si l'on ne trouve aucune trace de l'élection précipitée d'un successeur à Martin dans les statuts de l'ordre, un tel scénario expliquerait le fait que le diplôme de 1205 nomme l'abbé de Pairis Werner. En même temps, ceci donnerait une raison à la décision de Philippe de Souabe de prendre l'abbaye une deuxième fois sous sa protection après le retour inattendu de l'abbé Martin⁷³.

Les événements racontés par Gunther de Pairis et les faits présentés par le »Martyrologium Gallicanum« montrent ainsi plusieurs parallèles: l'abbé Martin de Pairis participa à la quatrième croisade, il se trouvait à Constantinople lors du sac, en 1204, et en rapporta une grande quantité de reliques. Parmi ces reliques se trouvaient un morceau de la Vraie Croix ainsi qu'un tableau reliquaire que la communauté de Pairis donna au roi Philippe de Souabe. Ceci correspond parfaitement aux informations données par du Saussay sur le prétendu abbé Martin de Saint-Magloire. La seule différence concerne la nature des reliquaires: Gunther parle d'un tableau à suspendre au

69 Ibid., ch. 25, p. 180: *Quod utique munus invictissimus rex Philippus iuvenis quidem etate, sed in Dei timore et omni morum honestate maturus tanta mentis benivolencia et graciaram actione suscepit, ut ipsam eciam Parisiensem ecclesiam cum omnibus possessionibus suis in suam susciperet protectionem et alias omnes reliquias, quas Martinus attulerat, ei perpetuo possidendas imperiali privilegio confirmaret.*

70 Cf. Acta Imperii inedita (voir n. 32), t. 1, p. 7, n° 8 (8/2/1205), où l'abbé est nommé Werner; Regesta Imperii (voir n. 32), t. 5/1, p. 31, n° 98 (8/2/1205), p. 44, n° 152 (1207).

71 Cf. Gunther de Pairis, Hystoria (voir n. 9), ch. 25, p. 179; Acta Imperii inedita, t. 1, p. 7, n° 8 (8/2/1205); Regesta Imperii, t. 5/1, p. 31, n° 98 (8/2/1205).

72 Cf. Regesta Imperii, t. 5/1, p. 44, n° 152 (1207).

73 Cf. Acta Imperii inedita (voir n. 32), t. 1, p. 7, n° 8 (8/2/1205); Regesta Imperii, t. 5/1, p. 31, n° 98 (8/2/1205). Cet acte est aujourd'hui perdu, mais il est mentionné dans un inventaire de 1519; cf. Guntheri Alemanni, De expugnatione (voir n. 8), p. 91. Daté de l'année 1206 par HUGO, Sacrae antiquitatis monumenta (voir n. 36), p. 274, le diplôme de Philippe de Souabe fut, selon Riant, probablement accordé en 1207.

cou, mais la croix mentionnée dans le »Martyrologium Gallicanum«, ayant une hauteur d'environ 40 cm⁷⁴, est une croix à pied ou bien une croix portative à exposer devant les fidèles.

III. Le transfert de la croix à double traverse à Maastricht

En s'interrogeant sur les sources qui concernent la croix reliquaire, il faut se demander lesquelles étaient à la disposition d'André du Saussay. Il est certain qu'il n'avait pas le récit de Gunther sous les yeux, qui parlait très clairement de l'abbé de Pairis en Alsace et ne mentionnait pas un reliquaire en forme de croix à double traverse. Pour savoir quels textes l'auteur du XVII^e siècle utilisa pour la rédaction de son passage sur ce reliquaire, il est important de recourir aux sources concernant son transfert et de les comparer avec le récit du »Martyrologium Gallicanum«.

Avant le XVII^e siècle, il y avait deux versions relatant l'arrivée de cette croix à Maastricht. L'une, signalée par Riant, est contenue dans les »Annales« de Renier de Liège († 1230). Celui-ci, contemporain de la quatrième croisade, écrivit qu'en 1206 un clerc rentra d'un séjour prolongé à Constantinople et fit cadeau d'un morceau de la Vraie Croix et d'autres reliques à l'église collégiale Notre-Dame de Maastricht: »Un clerc de Maastricht qui avait séjourné pendant sept ans dans la ville de Constantin revint cette année-là et emporta avec lui un grand morceau de la croix vivifiante qu'il avait depuis longtemps cherchée, ainsi que d'autres précieuses reliques de saints, et les remit avec une grande dévotion à l'église Notre-Dame de Maastricht⁷⁵.«

Bien qu'il n'y soit pas question d'un reliquaire, mais simplement d'un morceau de la Vraie Croix, il est possible qu'il s'agisse de la croix à double traverse de Maastricht qui renfermait une pièce de cette relique. Mais Renier ne parle ni de Philippe de Souabe ni de l'abbé Martin. Son passage signalant le transfert de plusieurs reliques de Constantinople à l'église Notre-Dame de Maastricht ne fait pas non plus allusion à l'abbaye parisienne de Saint-Magloire ni à l'abbaye cistercienne de Pairis en Alsace. Selon ce récit, la personne qui transmet les reliques était un simple clerc de Maastricht qui n'avait pas participé à la quatrième croisade mais séjournait déjà à Constantinople depuis quelques années quand la ville fut prise par les croisés en 1204. Ces informations ne correspondent aucunement au récit du »Martyrologium Gallicanum«. Il en résulte que du Saussay, ignorant la mention par Renier de Liège des reliques byzantines transférées à Maastricht, s'était renseigné dans d'autres documents.

Depuis le XV^e ou XVI^e siècle, il existait une deuxième version, concernant l'arrivée de la croix à double traverse, selon laquelle elle y avait été envoyée en 1204 par l'empereur Philippe II de Constantinople. Cette version était basée sur une charte dont l'authenticité est douteuse et qui ne fut peut-être rédigée qu'à la fin du XV^e siècle⁷⁶. Selon cette charte, Philippe II annonça au chapitre Notre-Dame de Maastricht l'envoi d'un morceau de la Vraie Croix. L'exécuteur de la charte y est désigné de la façon

74 Cf. FROLOW, La relique de la Vraie Croix (voir n. 4), p. 231, n° 134.

75 Reinerus, Annales, éd. Georg Heinrich PERTZ, Hanovre 1859 (MGH SS, 16), p. 659: *Quidam clericus Traiectensis, qui per septem annos in civitate Constantini manserat, hoc anno rediit, portionemque magnam vivifice crucis, quam multo tempore affectaverat, cum aliis pretiosis reliquiis sanctorum secum attulit, et ecclesiae beate Marie in Traiecto cum summa devotione praesentavit.*

76 Cf. Riant, Exuviae (voir n. 8), p. CLVI.

suiuante: »Nous, Philippe de Constantinople, empereur des Grecs⁷⁷.« La charte est datée »sous l'an de notre Sauueur 1204, notre quatrième année, Philippe II empereur«⁷⁸. Ces données sont en plusieurs points erronées, comme le firent remarquer Gretser et Riant: 1° en 1204, il n'y avait ni du côté byzantin ni du côté latin d'empereur nommé Philippe à Constantinople; 2° aucun des empereurs byzantins ne s'appelait Philippe et le deuxième empereur latin de ce nom n'y apparaîtra pas avant le XIV^e siècle; 3° aucun des empereurs de Constantinople n'était dans sa quatrième année de règne en 1204⁷⁹.

L'empereur latin fut élu cette même année et s'appelait Baudouin. Il s'agit du comte de Flandre, Baudouin XI, qui avait participé à la quatrième croisade et fut couronné empereur par les croisés à la suite de la conquête de la capitale byzantine en 1204⁸⁰. En même temps, la lignée des empereurs byzantins perdura après la mort de Mourzouphlos avec la dynastie des Lascarides à Nicaïa⁸¹. Gretser en conclut que ce ne fut pas l'empereur de Constantinople qui émit la charte, mais Philippe de Souabe, roi romain depuis 1198 et désigné pour la couronne impériale⁸². Le transfert d'une relique précieuse à l'église Notre-Dame de Maastricht entre 1204 et 1208 – année du meurtre de Philippe de Souabe⁸³ – s'inscrirait parfaitement dans le cadre de la lutte pour le trône allemand déclenchée après la mort de l'empereur Henri VI († 1197), frère de Philippe. Car les grands de la région du Rhin inférieur et de la Meuse ayant au début supporté Otto IV, l'empereur approuvé par le pape Innocent III, changèrent de camp en 1204 avec l'archevêque de Cologne⁸⁴. Ainsi, la croix à double traverse aurait pu être une récompense pour le soutien de cette région à Philippe. Mais les données de la charte apocryphe ne s'accordent pas assez avec les faits historiques pour confirmer le roi allemand comme émetteur de cette pièce. Il est vrai que, dans quelques chartes datant des années 1205 à 1208 – entre autres celle pour l'abbaye de Pairis mentionnée plus haut –, Philippe de Souabe se présentait comme deuxième roi

77 Ibid., p. 58, n° 3: *Nos Philippus Constantinopolitanus Grecorum imperator.*

78 Ibid., p. 58, n° 3: *Sub anno nostri Salvatoris MCCIV, anno nostro IV. Philippus II, imperator.* Cette date a été reprise par GRETSEr, *De Sancta Cruce* (voir n. 8), col. 2456. Voir aussi FROLOW, *La relique de la Vraie Croix* (voir n. 4), p. 395, n° 469, p. 589, n° 934; *De Monumenten* (voir n. 3), p. 358.

79 Voir les listes d'empereurs dans Ralph Johannes LILIE, *Einführung in die byzantinische Geschichte*, Stuttgart 2007, p. 275–277 et dans John GODFREY, *1204. The Unholy Crusade*, Oxford e. a. 1980, p. 161–162. Pour les empereurs titulaires après 1261, voir Peter LOCK, *The Franks in the Aegean 1204–1500*, Londres, New York 1995, p. 66–67 et la table généalogique aux p. 358–359.

80 Cf. QUELLER, MADDEN, *Fourth Crusade* (voir n. 5), p. 200–202 ainsi que GRETSEr, *De Sancta Cruce* (voir n. 8), col. 2456; RIAnt, *Exuviae* (voir n. 8), p. CLVI.

81 Cf. LILIE, *Einführung* (voir n. 79), p. 64–66; GODFREY, *Unholy Crusade* (voir n. 79), p. 157–160.

82 Cf. GRETSEr, *De Sancta Cruce* (voir n. 8), col. 2456.

83 Il fut assassiné le 21 juin 1208; cf. Bernd SCHÜTTE, *König Philipp von Schwaben. Itinerar, Urkundenvergabe, Hof*, Hanovre 2002, p. 6; Peter CSENDES, *Philipp von Schwaben. Ein Staufer im Kampf um die Macht*, Darmstadt 2003, p. 188–190.

84 Sur ces événements, voir Steffen KRIEB, *Vermitteln und Versöhnen. Konfliktregelung im deutschen Thronstreit 1198–1208*, Cologne e. a. 2000 (Norm und Struktur. Studien zum sozialen Wandel in Mittelalter und früher Neuzeit, 13), p. 44–48; SCHÜTTE, *König Philipp* (voir n. 83), p. 139–140; Bernd Ulrich HUCKER, *Kaiser Otto IV., Hanovre 1990* (MGH Schriften, 34), p. 78.

romain de ce nom⁸⁵. Cependant, l'année 1204 ne fut certainement pas la quatrième année de son règne: ayant été élu roi six ans auparavant par une partie des princes allemands, il fut réélu en 1205 sans jamais parvenir à se faire consacrer empereur romain⁸⁶. De même, bien qu'il réclamât des droits sur l'empire byzantin en raison de son mariage avec Irène, fille d'Isaac et sœur d'Alexios III⁸⁷, Philippe ne prit jamais le titre d'empereur de Constantinople après la quatrième croisade.

Peut-être faut-il suivre les propositions rapportées avec réserve par Riant et identifier l'empereur nommé dans la charte comme un des magnats de l'Occident qui prirent le titre d'empereur de Constantinople après la chute de l'Empire latin en 1261. Selon Riant, on croyait pouvoir identifier Philippe I^{er} de Tarente comme émetteur de la charte pour l'église Notre-Dame de Maastricht⁸⁸. Effectivement, Philippe I^{er} de Tarente (1313–1331) fut le deuxième magnat de ce nom, après Philippe de Courtenay (1273–1301), à réclamer le titre d'empereur de Constantinople. Mais il ne le porta que par l'entremise de sa femme, Catherine de Valois. Ce furent ses fils qui héritèrent du titre de leur mère. Le deuxième, Philippe II de Tarente (1364–1373), le porta après le décès de son frère aîné et fut ainsi véritablement le deuxième empereur titulaire de Constantinople de ce nom. Pourtant, les dates de règne de ces trois empereurs titulaires ne peuvent pas être rapprochées de l'année 1204 indiquée comme quatrième année de l'empereur Philippe II dans la charte. Pour Philippe de Courtenay, la quatrième année se rapporterait à 1276–1277, MCCLXXVI ou MCCLXXVII en latin. La quatrième année où Philippe I^{er} de Tarente porta le titre d'empereur de Constantinople se rapporterait à 1316–1317, donc MCCCXVI ou MCCCXVII. Et la quatrième année de son fils, Philippe II de Tarente, se rapporterait à 1367–1368, c'est-à-dire MCCCLXVII ou MCCCLXVIII⁸⁹. Dans tous les cas, on aura du mal à expliquer une confusion avec MCCIV dérivant d'une faute d'orthographe.

Ainsi, la charte présentant l'empereur Philippe II de Constantinople comme donateur de la relique, en plus de n'être pas contemporaine des événements, manque de crédibilité. C'est pourquoi Riant l'écarta comme une fausse pièce et renvoya au récit de Renier de Liège⁹⁰. En effet, en ce qui concerne les conditions dans lesquelles la croix-reliquaire était parvenue à Maastricht, les fautes contenues dans la charte apocryphe plaident en faveur du récit de Renier, écrit dans le premier tiers du XIII^e siècle et donc proche des événements de 1206. Notons aussi que la charte – comme Renier de Liège – ne mentionne pas explicitement un reliquaire en forme de croix à double traverse mais annonce simplement l'envoi d'un morceau de la Vraie Croix.

85 Cf. *Acta Imperii inedita* (voir n. 32), t. 1, n^{os} 7 (27/01/1205), 8 (08/02/1205), 10 (01/05/1205), 14 (09/01/1208). Ainsi il fit peser son droit au titre impérial, prenant la suite d'un premier empereur nommé Philippe au III^e siècle; cf. Peter CSENDES, König Philipp, dans: Philipp von Schwaben. Ein Staufer im Kampf um die Königsherrschaft, Göppingen 2008 (Schriften zur staufischen Geschichte und Kunst, 27), p. 8.

86 Cf. CSENDES, Philipp von Schwaben (voir n. 83), p. 153–154; ID., König Philipp (voir n. 85), p. 21–23.

87 Cf. HUCKER, Kaiser Otto IV. (voir n. 84), p. 155–160; CSENDES, Philipp von Schwaben, p. 205–206; ID., König Philipp, p. 13–14.

88 Cf. Riant, *Exuviae* (voir n. 8), p. CLVI, n. 7 qui en même temps écarta cette possibilité à cause des dissensions avec la date donnée par l'acte.

89 Cf. LOCK, *The Franks* (voir n. 79), p. 67–68.

90 Cf. Riant, *Exuviae* (voir n. 8), p. CLVI.

Quant aux sources desquelles du Saussay tira ses informations, on peut constater qu'il n'utilisa ni les »Annales« de Renier de Liège ni la charte du prétendu empereur Philippe de Constantinople. Aucune de ces deux sources ne parlait de l'empereur germanique ou de l'abbé Martin en ce qui concerne le transfert de la relique et ni l'une ni l'autre ne faisaient allusion à l'abbaye de Saint-Magloire. Mais si du Saussay ne consulta pas les documents médiévaux, où se renseigna-t-il sur la croix reliquaire de Maastricht?

Il semble qu'il trouva ses informations dans une œuvre publiée une vingtaine d'années avant le »Martyrologium Gallicanum«. Il s'agit des »Opera omnia de Sancta Cruce« de Jacob Gretser, dont plusieurs pages sont dédiées à la description de ladite croix suivie des réflexions sur son transfert⁹¹. La comparaison de ce passage intitulé *De cruce Traiectensis* avec le récit du martyrologe prouve que l'œuvre de Gretser servit de source à du Saussay. Gretser fut le premier à faire allusion à l'abbé Martin en parlant de l'origine de la croix reliquaire et à proposer de la voir comme cadeau du roi Philippe de Souabe. En ce qui concerne la manière dont elle était parvenue à Maastricht, il attirait l'attention sur le tableau reliquaire rapporté par l'abbé Martin de Pairis en citant le passage de l'»Hystoria Constantinopolitana« où Gunther parle du don des moines de Pairis à Philippe de Souabe⁹². En conclusion, Gretser avançait que la croix à double traverse aurait pu être transférée de la même façon: »Ainsi, du butin de Constantinople, ce tableau fut octroyé à Philippe: et de la même façon ladite croix aurait pu être cédée, un cadeau de Martin ou d'un autre, qui aurait été par la suite donné par Philippe à l'église de Maastricht, c'est-à-dire par Philippe, l'empereur germanique, [...]»⁹³.

Le fait que le passage du »Martyrologium Gallicanum« cité au début de cet article ne parle pas seulement d'un abbé du nom de Martin mais qualifie également Philippe d'empereur germanique⁹⁴ montre très clairement que du Saussay se procura ses informations dans l'œuvre de Gretser en reprenant les formulations de celui-ci et non celles de la charte mentionnée plus haut. Une phrase de la description que livre Gretser de l'abbé Martin – »qui était à Constantinople quand cette ville fut soumise au pouvoir des Latins«⁹⁵ – ressemble particulièrement à celle donnée par du Saussay⁹⁶. Celui-ci emprunta donc à Gretser l'indication que l'abbé Martin avait rapporté des reliques de Constantinople et prit pour fait établi la suggestion que la croix à double traverse avait été transférée à Maastricht à travers les dons de l'abbé et du roi allemand. Cela provenait certainement de la tentative de Gretser d'identifier un autre reliquaire conservé à Maastricht avec le tableau mentionné chez Gunther de Pairis. Il s'agit de l'encolpion dit de Constantin qui se trouvait au XVII^e siècle avec la croix à

91 Cf. GRETSEY, *De Sancta Cruce* (voir n. 8), col. 2452–2458.

92 *Ibid.*, col. 2456–2457.

93 *Ibid.*, col. 2457: *Ut igitur ex spoliis Constantinopolitanis hac tabella Philippo cessit: ita & Crux supra dicta cedere potuit, dono vel Martini vel alterius: que deinceps a Philippo Ecclesiae Traiectensi donata sit: a Philippo, inquam, Germaniae Imperatore [...].*

94 Cf. DU SAUSSAY, *Martyrologium Gallicanum* (voir n. 1), p. 258.

95 GRETSEY, *De Sancta Cruce* (voir n. 8), col. 2456: *qui interfuit, quando Constantinopolis in Latinorum potestatem redacta est.*

96 Cf. DU SAUSSAY, *Martyrologium Gallicanum* (voir n. 1), p. 258: *qui Constantinopoli aderat quando urbe illa a Francis expugnata [...].*

double traverse dans le trésor de l'église collégiale Notre-Dame de Maastricht et qui renfermait lui aussi un morceau de la Vraie Croix. Gretser évoqua l'hypothèse que la *tabula* emportée par l'abbé Martin et donnée à Philippe de Souabe par l'abbaye de Pairis était l'encolpion dit de Constantin le Grand:

«Je ne passerai pas sous silence qu'il me venait à l'esprit de soupçonner que le tableau dont Gunther raconte qu'il fut donné par l'abbé Martin à Philippe pourrait être cette petite croix très précieuse qui a été conservée dans cette église de Maastricht et montrée au peuple à certaines époques; [...] Cette croix est probablement ce que Gunther appelle tableau; une fois que Constantin le Grand eût embrassé la vraie religion et que celle-ci fût transmise à la postérité, elle fut d'habitude portée les jours de fête, tantôt pour la mémoire de Constantin le Grand, tantôt pour les reliques renfermées dans cette croix ou ce tableau, tantôt pour la vue même de la croix⁹⁷.»

L'hypothèse de Gretser fut mise en doute par Riant, à la fin du XIX^e siècle⁹⁸. En effet, la comparaison entre l'encolpion dit de Constantin et l'objet décrit par Gunther montre bien vite qu'il ne s'agit pas du même reliquaire. Certes, Gunther décrit le tableau comme un encolpion, un objet à suspendre au cou: «Lors des grandes fêtes, l'empereur des Grecs avait l'habitude de porter ce tableau pendu au cou par une chaîne d'or comme gage certain de son pouvoir⁹⁹.» En outre, le tableau-reliquaire contenait plusieurs reliques et était décoré d'or et de gemmes, comme l'encolpion dit de Constantin. Mais ce sont là les seules ressemblances. Parmi les gemmes du tableau, Gunther souligne la présence d'une grande pierre de jaspe montrant la passion de Jésus-Christ, la Vierge et Jean l'Évangéliste, ainsi qu'un saphir avec l'image de Dieu:

«Dans ce tableau est enchâssée, à part de l'or et plusieurs pierres précieuses, une pierre de jaspe d'une taille énorme dans laquelle sont gravées les images de la passion du Christ et les images de la Vierge et de Jean l'Évangéliste placés à ses côtés. Il y a aussi un saphir d'une taille étonnante dans lequel est gravée la majesté divine qui ne devrait être représentée par aucune image, mais qui est exécutée avec autant d'art que possible¹⁰⁰.»

97 GRETSER, De Sancta Cruce (voir n. 8), col. 2457: *Nec praeteribo, quod suspicari in mentem venit, tabellam, quam Guntherus ait Philippo donatam a Martino Abbate, esse illam ipsam Cruciculam preciosissimam, quae in eadem Traiectensi ecclesia asservatur, & certis temporibus populo ostenditur; [...] Hanc ergo Crucem probabile est esse eam, quam Guntherus vocat tabellam; religione a Constantino Magno accepta, & ad posteros transmissa, diebus solemnioribus gestari solitam, tum ob memoriam Constantini Magni, tum ob reliquias Cruci seu tabellae illi inclusas; tum ob ipsam Crucis speciem*. Sur ce reliquaire, voir FROLOW, La relique de la Vraie Croix (voir n. 4), p. 371–372, n° 427; ID., Les reliquaires de la Vraie Croix (voir n. 3), p. 41, fig. 13; De Monumenten (voir n. 3), p. 562–565, n° 39. L'encolpion fut, comme la croix à double traverse, donné au pape Grégoire XVI en 1837.

98 Cf. RIAnt, Exuviae (voir n. 8), p. LXXXVI, n. 5.

99 Gunther de Pairis, Hystoria (voir n. 9), ch. 25, p. 179–180: *Quam tabulam Graecorum imperator in solemnibus festis velut quoddam certum pignus imperii gestare consueverat de collo suo cathe-na aurea dependentem*.

100 Ibid., ch. 25, p. 180: *Cui tabule preter aurum et alias gemmas quamplurimas iaspis unus mire magnitudinis infixus est passionem Domini sibi insculptam et beate virginis et Iohannis evangeliste*

L'encolpion jadis conservé à Maastricht ne porte aucune trace de la pierre de jaspe ou du saphir ornant, selon Gunther, le tableau reliquaire emporté par l'abbé Martin. En revanche, il est décoré de perles et de pierres d'agate. À l'intérieur se trouvent une image de Constantin à côté de la croix ainsi que, sur les volets, les images du Christ, de saint Démétrius, de la Vierge et de saint Pantéléimon, de saint Matthieu, de saint Barnabé, de saint Timothée et de saint Timon. Le dos est orné d'argent ciselé et représente une croix, des feuilles et des médaillons avec des roses¹⁰¹. Ni l'extérieur ni l'intérieur de l'encolpion ne correspondent au décor du tableau décrit par Gunther. Ainsi, il est raisonnable de partager les doutes qu'avait Riant à ce sujet.

Selon toute vraisemblance, l'abbé Martin de Pairis n'emporta ni l'encolpion dit de Constantin ni la croix à double traverse dont parlaient Gretser et du Saussay. Pourtant, malgré ce résultat, la comparaison des faits énoncés par du Saussay dans le »Martyrologium Gallicanum« avec les explications de Gretser dans ses »Opera omnia de Sancta Cruce« ainsi qu'avec les autres sources sur le transfert des reliques à Maastricht confirme que la confusion du martyrologe dérive du rapprochement fait par Gretser entre les deux objets et le reliquaire mentionné par Gunther de Pairis. Quelle que soit la véritable origine des reliquaires byzantins conservés à Maastricht jusqu'en 1837, il est bien évident que du Saussay, en adaptant les formulations de Gretser, s'était informé dans cette œuvre publiée vingt ans avant la sienne. Il en résulte que l'abbé mentionné dans le »Martyrologium Gallicanum« est véritablement l'abbé Martin de Pairis et non l'abbé de Saint-Magloire de Paris.

IV. L'origine de la confusion de l'abbé de Pairis avec l'abbé de Saint-Magloire

Comment l'abbé de Pairis se transforma-t-il en abbé de Saint-Magloire de Paris? Pour comprendre la raison qui poussa du Saussay à relier l'abbé Martin à une abbaye parisienne, il faut souligner que Gretser, en rappelant que Philippe de Souabe avait reçu une partie du trésor de Constantinople par l'abbé Martin, ne spécifiait pas qu'il s'agissait d'une abbaye alsacienne, mais écrivait simplement *Parisiensis seu Perisiensis* pour préciser quel abbé avait rapporté le tableau mentionné chez Gunther¹⁰². C'est là la source principale de la confusion: en latin, l'abbaye de Pairis et la ville de Paris sont dénommées toutes les deux *Parisiensis* ou *Parisiacensis*¹⁰³. Ces noms identiques avaient même inspiré à Gunther de Pairis une comparaison entre l'abbé Martin et le prêcheur Foulques de Neuilly, qu'il appelle Foulques de Paris:

ymagines hinc inde assistentes <exprimens>. Est etiam saphirus ibidem quidam admirande quantitatis, cui divina maiestas, que nulla prorsus ymagine proprie representari valet, artificiose tamen ita, ut fieri potuit, insculpta est.

101 Cf. FROLOW, La relique de la Vraie Croix (voir n. 4), p. 371, n° 427; ID., Les reliquaires de la Vraie Croix (voir n. 3), p. 41, fig. 13; De Monumenten (voir n. 3), p. 562–565.

102 Cf. GRETSE, De Sancta Cruce (voir n. 8), col. 2456.

103 Cf. Johan Georg Theodor GRAESSE e. a., Orbis Latinus. Lexikon lateinischer geographischer Namen des Mittelalters und der frühen Neuzeit, Lt. 1–3, Brunswick 1972, p. 107 où l'on trouve *Parisiensis*, *Pariensis* ou bien *Parisiacensis* pour Pairis ainsi que la Gallia Christiana (voir n. 36), t. 15, col. 587, où l'abbaye est dénommée *Parisium* et *Parisiensis domus*. Pour la ville de Paris, on trouve *Parisia urbs* ou *Parisiaca urbs*, mais aussi *Parisiacensis*, *Parisiensis*, *Parisi* ou *Parisius*; cf. GRAESSE, Orbis Latinus, t. 2, p. 432; Gallia Christiana (voir n. 2), t. 7, passim.

»Au temps où le fameux prédicateur franc nommé Foulques, du lieu Paris, incitait tous les peuples de la France, toute la Flandre, la Normandie et la Bretagne ainsi que plusieurs autres provinces par ses sermons à porter secours à la Terre sainte et à la ville exquise de Jérusalem, depuis quelque temps dans le pouvoir des barbares, il y avait, dans la Germanie supérieure, un homme du nom Martin qui était abbé d'un monastère de l'ordre cistercien qui se trouve dans l'évêché de Bâle et s'appelle également Paris¹⁰⁴.«

Plus loin, Gunther insiste sur ce parallèle entre les deux prédicateurs de la quatrième croisade en écrivant qu'ils étaient non seulement des pairs par les mandats pontificaux, mais aussi par la dénomination de leurs origines:

»Cette affaire semble avoir, dès son début, quelque chose d'un miracle, car celui qui déjà prêchait le verbe de la croix au public et celui qui deviendrait peu après son prédicateur, ces deux hommes, dis-je, qui étaient égaux en leurs offices, tous les deux porteraient le même nom »de Paris«, mais l'un d'après le nom de la ville, des environs de laquelle il était originaire, l'autre d'après le nom du monastère qu'il dirigeait, comme nous avons dit. Car les deux lieux, c'est-à-dire ledit monastère qui a été mentionné peu avant et la ville fameuse des Francs, s'appellent Paris¹⁰⁵.«

Gunther se sert donc des noms de lieu identiques en latin pour comparer Martin avec Foulques de Neuilly, personnage bien connu de plusieurs sources de la quatrième croisade¹⁰⁶. Pour la présente analyse, il suffit de retenir que les noms latins de la ville de Paris et de l'abbaye de Pairis pouvaient facilement induire à l'erreur. Du Saussay, qui ne consulta pas le récit de Gunther mais les »Opera omnia de Sancta Cruce« de Gretser, en déduisit que le tableau reliquaire mentionné chez Gunther

104 Gunther de Pairis, *Hystoria* (voir n. 9), ch. 2, p. 108–109: *Eo igitur tempore, quo famosus predicator ille Francigena Fulco nomine, loco autem Parisiensis ad subveniendum Terre Sancte et civitati eximie Ierusalem a barbaris diu possesse totas Francorum gentes totamque Flandriam, Normanniam atque Britanniam ceterasque provincias suis predicacionibus incitabat, fuit vir quidam in superiori Germania Martinus vocabulo abbas cuiusdam cenobii de ordine Cisterciensi, quod in episcopio Basiliensi positum ipsumque Parisius appellatur.*

105 Ibid., ch. 2, p. 109: *Que utique res iam in ipso sui exordio quoddam videtur habere miraculi, ut tam ille, qui iam verbum crucis publice predicabat, quam et iste, qui paulo post eiusdem predicator futurus erat, ambo, inquam, hi viri, sicut pares essent officio, ita ambo Parisienses communi vocabulo dicerentur, sed ille quidem a nomine civitatis sue, de qua carnaliter oriundus extiterat, hic autem cenobio, cui pater spiritualis, ut diximus, presidebat. Uterque etenim locus, id est prefatum cenobium, quod et paulo ante dictum est, quam et famosa civitas illa Francorum Parisius nominatur.*

106 Cf. Robert de Clari, *La conquête* (voir n. 45), p. 1, 8; Geoffroy de Villehardouin, *La conquête* (voir n. 45), ch. 1–3, p. 2–4; Anonymus de Soissons, *De Terra Iherosolimitana et quomodo ab urbe Constantinopolitana ad hanc ecclesiam allate sunt reliquie*, éd. Alfred J. ANDREA, Paul I. RACHLIN, *Holy War, Holy Relics, Holy Theft: The Anonymous of Soissons's De terra Iherosolimitana: An Analysis, Edition and Translation*, dans: *Historical Reflections* 18/1 (1992), p. 159; *Devastatio Constantinopolitana* (voir n. 38), p. 131; Ottonis de Sancto Blasio *Chronica* (voir n. 38), ch. 47, p. 138–144. Sur Foulques comme prédicateur de la croisade, voir aussi QUELLER, MADDEN, *Fourth Crusade* (voir n. 5), p. 2–3.

était parvenu à Maastricht par l'intermédiaire de l'abbé Martin et que la croix à double traverse y avait peut-être été transférée de la même façon. Considérant cette hypothèse comme un fait établi, du Saussay en conclut que la croix reliquaire en question fut rapportée par Martin. En même temps, il fit de l'*abbas Parisiensis* l'abbé d'un monastère à Paris.

Reste à savoir pourquoi du Saussay faisait venir l'abbé Martin de l'abbaye de Saint-Magloire. Elle ne fut jamais la seule abbaye de Paris. Pendant un moment, elle avait été l'abbaye la plus centrale, située au cœur de Paris, dans l'île de la Cité¹⁰⁷. Mais cela n'était plus le cas au temps de la quatrième croisade, car les moines de Saint-Magloire avaient quitté l'île fortifiée au début du XII^e siècle pour s'installer sur la rive droite¹⁰⁸. Au moment où du Saussay publia le »Martyrologium Gallicanum«, l'abbaye de Saint-Magloire n'existait même plus. Il ne restait, en 1637, que quelques moines magloriens vivant au séminaire de Saint-Jacques du Haut-Pas. Est-ce du fait de son emplacement initial dans l'île de la Cité que l'on crut justifié de relier le prétendu abbé Martin de Paris à l'abbaye de Saint-Magloire?

Pour résoudre ce problème, il faut retenir les changements auxquels l'abbaye fut soumise dans la seconde moitié du XVI^e siècle. Le choix que fit du Saussay en attribuant l'abbé Martin à l'abbaye de Saint-Magloire reflète très probablement les structures ecclésiastiques dans la ville de Paris à son époque. Car depuis la réunion de la mense abbatiale à la mense épiscopale en 1564, les évêques, puis archevêques de Paris prirent également le titre d'abbé de Saint-Magloire. En lisant *abbas Parisiensis* dans l'œuvre de Gretser, publiée après ce développement, du Saussay jugea de toute évidence que l'auteur des »Opera omnia de Sancta Cruce« parlait de l'abbaye parisienne qui fut au XVII^e siècle sous la gestion de l'archevêque: l'abbaye de Saint-Magloire. L'erreur commise par du Saussay fut donc causée d'une part par l'imprécision de Gretser, donnant lieu à une interprétation incorrecte du terme *abbas Parisiensis*, et d'autre part par l'état des structures ecclésiastiques à Paris établies au XVI^e siècle. Ainsi le prétendu »abbé de Paris« devint l'abbé de Saint-Magloire.

Quand Pierre d'Outreman publia six ans plus tard son œuvre sur les reliques byzantines en Belgique, il se servit également de l'œuvre de Gretser en parlant de la croix à double traverse conservée dans l'église collégiale Notre-Dame de Maastricht et crut qu'elle y était parvenue à travers les dons de l'abbé Martin de Paris et du roi Philippe de Souabe. Il reprit alors les conjectures de Gretser concernant les circonstances du transfert de cette croix reliquaire. Cependant, il ne tomba pas dans le même piège que du Saussay, mais précisa qu'il s'agissait de l'abbaye de Paris en Alsace¹⁰⁹.

V. Conclusion

Grâce à l'étude approfondie des données du »Martyrologium Gallicanum«, les mystères entourant l'abbé »fantomatique« Martin de Saint-Magloire et la croix à double traverse de Maastricht peuvent être résolus. Il en résulte très clairement que l'abbé

107 Voir le chapitre de cet article dédié à l'histoire de cette abbaye ainsi que Chartes de Saint-Magloire (voir n. 1), t. 1, p. 510–517.

108 Ibid., p. 518; BIVER, Abbaye (voir n. 14), p. 507.

109 Cf. D'OUTREMAN, Constantinopolis Belgica (voir n. 8), p. 267–268, 640–641.

Martin de Saint-Magloire n'a jamais existé. Il fut inventé au XVII^e siècle par André du Saussay, qui l'insérait dans l'histoire de la relique adorée à Maastricht aux 5 nones de mai. La cause de cette erreur fut une mauvaise interprétation des conclusions présentées par Jacob Gretser dans son passage sur cette même croix. Il ne s'agit donc ni d'une erreur contemporaine ni d'un mauvais développement qui se serait produit au cours des siècles, mais d'une faute commise dans les vingt ans qui séparent la publication des »Opera omnia de Sancta Cruce«, en 1616, de celle du »Martyrologium Gallicanum«, en 1637.

Gretser essaya d'expliquer le fait qu'un empereur nommé Philippe ait été mentionné comme donateur d'un morceau de la Vraie Croix à l'église de Maastricht alors qu'il n'y avait pas d'empereur de ce nom à Constantinople à l'époque indiquée. Pour consolider son hypothèse, il faisait allusion à l'»Hystoria Constantinopolitana« du moine Gunther sur l'abbé Martin de Pairis. Comme Gretser était bien conscient du fait que l'abbaye de Pairis se trouvait en Alsace, il n'avait pas besoin de le préciser. Et c'est précisément cette omission qui mena du Saussay à l'erreur, provoquée par une mauvaise interprétation du nom latin de Pairis – *Parisiensis* – comme Paris. L'abbé mentionné dans le martyrologe n'était autre que l'abbé Martin de Pairis, qui, selon le récit de Gunther, avait rapporté plusieurs reliques de Constantinople à son abbaye et cette dernière en avait donné une partie au roi Philippe de Souabe. Du Saussay, qui apparemment ne connaissait ni l'»Hystoria Constantinopolitana« ni les sources médiévales sur le transfert d'un morceau de la Vraie Croix à Maastricht, avait relié par erreur l'abbé Martin à l'abbaye parisienne de Saint-Magloire qui se trouvait depuis la seconde moitié du XVI^e siècle sous la gestion des évêques de Paris. Sur la base du récit erroné de du Saussay, l'abbé Martin fut inséré dans la liste d'abbés de la »Gallia Christiana« et encore mentionné dans la documentation sur l'abbaye de Saint-Magloire au XX^e siècle.

Après l'analyse des faits, il est certain que la croix à double traverse ne parvint pas à Maastricht par l'entremise de l'abbé Martin. Ce reliquaire ne figure pas parmi les objets rapportés par Martin qu'énumère Gunther de Pairis, tandis que les traditions les plus anciennes concernant le transfert de la croix à Maastricht ne mentionnent pas l'abbé. Il n'est même pas certain que ce fût Philippe de Souabe qui donna ce reliquaire à l'église Notre-Dame. Voir en ce roi allemand le donateur mentionné dans la charte apocryphe est tentant, mais pas convainquant. Les réflexions de Gretser ne prouvent ni le transport du reliquaire par l'abbé Martin, ni le don de Philippe de Souabe de la croix à l'église collégiale Notre-Dame de Maastricht. Elles présentaient simplement comme un scénario possible ce que du Saussay prit pour une chose prouvée. Quoiqu'il ne soit pas invraisemblable que Philippe de Souabe ait donné le reliquaire à une église de Maastricht, par exemple à titre de récompense pour l'aide des magnats du nord-ouest de l'Empire dans la lutte contre Otto IV, ces conjectures ne se fondent que sur les données d'une charte apocryphe. Cette charte, que Riant avait écartée avec raison, ne nomme d'ailleurs pas Philippe de Souabe, mais un empereur de Constantinople. Ainsi, il semble plus avisé de suivre l'indication de l'annaliste Renier de Liège qui écrivait, au début du XIII^e siècle, qu'un clerc de Maastricht apporta des reliques byzantines à l'église collégiale de Notre-Dame. Bien que la croix à double traverse n'y soit pas explicitement mentionnée, il est possible qu'elle se trouvait parmi ces pièces. Mais il serait difficile de déterminer si le morceau de la Vraie

Croix mentionné dans les »Annales de Liège« était véritablement la croix reliquaire mentionnée par du Saussay, s'il était identique à l'encolpion dit de Constantin qui lui aussi parvint à Maastricht et renfermait un morceau de la Vraie Croix, ou s'il s'agissait d'une autre pièce de cette relique.

La question des circonstances effectives qui ont conduit la croix à double traverse à Maastricht ne peut donc pas être définitivement résolue. Mais on peut conclure que ce ne fut ni l'abbé de Saint-Magloire ni l'abbé de Pairis qui la rapportèrent de Constantinople. Cette découverte n'a pas seulement des conséquences pour l'histoire de l'abbaye de Saint-Magloire et celle des reliquaires byzantins transférés en Occident après la quatrième croisade. Elle met aussi en relief la valeur scientifique d'œuvres de type hagiographique comme le »Martyrologium Gallicanum«. Certes, les informations que ces dernières contiennent peuvent être basées sur d'anciens documents aujourd'hui perdus. Mais elles peuvent également s'avérer erronées comme l'a démontré l'exemple du prétendu abbé Martin de Saint-Magloire de Paris.